# le monde de la technologie

**Revue des ingénieurs et des techniciens supérieurs E.N.P - B.T.S. D.U.T.**

DE L'UNION CONFÉDÉRALE D'INGÉNIEURS ET TECHNICIENS À L'ASSOCIATION D'INGÉNIEURS ET TECHNICIENS 1

EST-CE QUE L'INDUSTRIE VA VRAIMENT REBONDIR EN FRANCE ? 2

JOURNÉES DE L'AMITIÉ 2025 5

ETUDE TIMMS 2023 6

130e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE 8



Publication trimestrielle éditée par France INTEC. Union Confédérale d'ingénieurs et techniciens association reconnue d'utilité publique par décret du 4 février 1922.
Prix de vente au numéro 5 € - Abonnement 1 an : 20 € - Abonnement étranger : 40 €. N° de commission paritaire des publications : 0727 G 81707 - ISSN 1620-865X

n° 207

JANVIER 2025


france intec

# Le mot du Président

*Sans ambiguïté, 2025 sera une année spécifique pour notre association qui célébrera son 130e anniversaire. 130 ans d'amitié pour les membres de l'association des anciens élèves des Écoles Nationales Professionnelles, la reconnaissance d'utilité publique obtenue en 1922 et la promotion de l'enseignement technique ont porté nos efforts sur le devant de la scène sur le plan national. Ceci prouve la volonté d'avoir maintenu le dynamisme de notre association durant plus d'un demi-siècle après la disparition des Écoles Nationales Professionnelles.*

*L'érosion constante de nos effectifs, rappelée maintes fois, et l'absence de nouveaux adhérents nous obligent à mettre en place de nouveaux statuts allégés, décidés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 novembre 2024. En parallèle nous sommes sensibles face au souhait des plus fidèles adhérents de ne pas baisser les bras et de maintenir les relations amicales au sein des groupes régionaux, toujours vivants.*

*Ainsi, notre association se prépare à alléger sa structure tout en maintenant ses relations amicales et ses objectifs de promotion de l'enseignement technique auprès des jeunes au travers de la Donation France Intec - Fondation Arts et Métiers.*

*Ces statuts simplifiés seront votés à notre AG du 29 mars.*

*Sur l'aimable insistance de mes amis du Conseil de Direction, j'ai accepté de prolonger ma Présidence nationale jusqu'à début 2026 pour assurer la transition.*

*Je fais appel à l'attachement des plus fidèles qui accepteront de poursuivre le chemin moyennant une adhésion modique pour entretenir la flamme de l'amitié.*

*À ce propos, je me dois de vous informer que nos prochaines journées de l'Amitié, concoctées par Michèle RICHARD se dérouleront en terroir berrichon.*

*Je termine en vous adressant mes vœux les plus sincères pour vous et vos proches.*

*Cordialement,*

*Jean-Pierre COINTAULT, Président National.*

Publication trimestrielle éditée par France Intec. Union Confédérale d'Ingénieurs et Techniciens association reconnue d'utilité publique par décret du 4 février 1922.

**DIRECTION**

Président Fondateur : Alain SAUSSE (†)
Directeur de la publication : Jean-Pierre COINTAULT
Rédacteur en chef : Alain BONHOMME
Adjointe : Michèle RICHARD
Administration, publicité :
106, avenue Félix-Faure - 75015 Paris
Tél : 01 45 54 54 54 - Fax : 01 45 54 31 63
site : www.france-intec.asso.fr
e.mail : info@france-intec.asso.fr
Conception et Impression :
Imprimerie Centrale
Z.I. - Rue Jacques Brel - BP 53 - 45502 GIEN
Dépôt légal 1er trimestre 2025
Prix de vente au numéro : 5 €
Abonnement 1 an : 20 €
Abonnement étranger : 40 €
N° de commission paritaire : 0727 G 81707
ISSN 1620-865X

# Sommaire du N° 207

1 DE L'UNION CONFÉDÉRALE D'INGÉNIEURS ET TECHNICIENS À L'ASSOCIATION D'INGÉNIEURS ET TECHNICIENS par J.-P. C.
2 EST-CE QUE L'INDUSTRIE VA VRAIMENT REBONDIR EN FRANCE par A. B.
4 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE FRANCE INTEC, 16 NOVEMBRE 2024 À PARIS par M. R.
5 JOURNÉES DE L'AMITIÉ 2025 par M. R.
6 ETUDE TIMMS 2023
7 COMMENT GARDER LE CONTROLE DE L'ATTENTION A L'ERE DES MULTIPLES SOLLICITATIONS NUMÉRIQUES ?
8 CONVOCATION 130e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
8 NUMÉRIQUE : PRÈS D'UN QUART DES ADULTES EN DIFFICULTÉS POUR EN RETIRER DE L'INFORMATION
10 NOS ACTIONS POUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, PARRAINAGE INNOVALO
11 LA VIE DES RÉGIONS
12 NOUVEAUX LIVRES
III LISTES DES DONATEURS - NÉCROLOGIE

# FRANCE INTEC DE L'UNION CONFÉDÉRALE D'INGÉNIEURS ET TECHNICIENS À L'ASSOCIATION D'INGÉNIEURS ET TECHNICIENS

## U. C.I.T. FRANCE INTEC : situation 2024

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 16 novembre 2024 au Siège de l'Association et en visioconférence avait à se prononcer sur un choix pour le devenir de France Intec tenant compte de l'érosion des effectifs, de la lourdeur de nos statuts et des contraintes administratives liées à notre reconnaissance d'utilité publique.

Rappel des deux choix soumis aux votes de vos représentants délégués par les Fédérations :

1. Dissolution définitive de l'U.C.I.T. FRANCE INTEC avec liquidation de nos avoirs vers une association RUP (Reconnue d'Utilité Publique)
2. Modification de nos statuts actuels selon le projet établi par notre conseiller juridique Jean-Pierre HAUTECOEUR, diffusé par mail les 15/04/2024 et 15/11/2024.

Je suis heureux qu'une large majorité 11 votes sur 13 se soit porté sur le choix numéro 2 car je me voyais mal dissoudre l'Association en fêtant son 130e anniversaire. Vous lirez par ailleurs le PV de cette AGE du 16 novembre 2024 rédigé par notre secrétaire nationale Michèle Richard et maintenant il n'y a plus qu'à se mettre au travail pour réussir cette transition qui sera votée et mise en œuvre lors de notre 130e AGO prévue le 29 mars 2025.

## Évolution de la nouvelle association l'AIT/FI

**1) Objectif :**
Bien que nous ayons souhaité garder la plupart des objectifs de l'U.C.I.T. France Intec concernant un soutien indéfectible à l'enseignement technique et aux jeunes qui s'y dirigent il faut reconnaître que notre fil conducteur est d'abord de maintenir le ciment qui unit les Anciens des ex ENP.

**2) Structure :**
Allégement de la structure Fédérations - Groupes - Association par des adhésions à titre individuelles, une AGO annuelle qui désigne un bureau Président - Trésorier - Secrétaire et chargés de mission.
Une gestion financière limitée avec une cotisation annuelle modique.

**3) Prestations – cotisations :**
Michel GIBAUD a fait, au pied levé à la fin de la réunion du 16 novembre 2024, une simulation du budget minimum sur une base de 100 adhérents en supprimant le poste de la secrétaire et en réduisant à une ou deux revues annuelles, avec une cotisation annuelle de 25,00 €, il faudra un complément de 3 à 5 000,00 € annuels à compenser avec les revenus de notre patrimoine et ses intérêts accumulés pendant nos 15 années de location d'une partie de nos locaux. L'association gérera le relationnel avec la Fondation Arts et Métiers.

**Nota : les groupes actuellement constitués avec leurs propres statuts pourront poursuivre leur propre activité et notamment les actions de parrainage de l'Enseignement Technique en faisant appel à l'AIT/FI et à la Donation France Intec à la Fondation Arts et Métiers.**

Par ailleurs seront à régler les points suivants :
- Formalités auprès de la Préfecture,
- Enchaînement des exercices comptables,
- Perte de la reconnaissance d'utilité publique de l'U.C.I.T.,
- Rupture du contrat de travail de notre Secrétaire GHISLAINE.

**4) Planning de mise en œuvre**

| STATUTS | ACTIONS | DATES |
|---|---|---|
| U.C.I.T FI | Établir la liste des adhérents à jour de leur cotisation. Pas d'appel à cotisations 2025 | 30/01/2025 |
| U.C.I.T FI + AIT/FI | Publier les statuts modifiés | 28/02/2025 |
| U.C.I.T FI | AGE vote de l'adoption des nouveaux statuts | 29/03/2025 |
| AIT/FI | AGO Élection du bureau de direction | 29/03/2025 |
| AIT/FI | Déclaration des nouveaux statuts à la Préfecture | Avril 2025 |
| AIT/FI | Appel des cotisations | Avril 2025 |

Pour clore cette présentation, il me semble important d'y ajouter quelques commentaires personnels. J'avais indiqué lors de l'AGO de 2024 mon souhait d'arrêter après plus de 30 ans de Présidence nationale. J'ai accepté sur l'aimable insistance de mes amis d'assurer cette année de transition entre anciens et nouveaux statuts, c'est donc à l'AGO 2026 que cette décision irrévocable est reportée. Il y a 60 ans que les ENP ont disparu et notre association est toujours présente dans les esprits de nos anciens. Merci à ceux qui ont contribué à cette longévité.
Je demande un dernier effort aux groupes souvent en fin de vie pour mobiliser leurs adhérents à continuer à apporter leur soutien en adhérant à l'AIT/France Intec.

# EST-CE QUE L'INDUSTRIE VA VRAIMENT REBONDIR EN FRANCE ?

**La multiplication des fermetures d'usines annoncées dans la presse et le ralentissement des créations ravivent les craintes sur la santé de l'industrie française qui semble plus qu'instable aujourd'hui. Pour nos amis retraités ou encore actifs dans ce secteur cette question occupe bien entendu les esprits. Essayons d'y voir plus clair.**

Le mouvement de désindustrialisation qui s'est opéré entre les années 1970 et les années 2010 a concerné l'ensemble des pays développés, mais il a en particulier touché la France avec une chute de la part de l'industrie de 17% à 11% du PIB entre 1995 et 2017. Les enjeux de ce phénomène sont majeurs : l'industrie joue un rôle de premier plan dans la prospérité économique ainsi que dans la cohésion sociale et territoriale du pays. Elle est également porteuse de solutions pour accomplir la transition écologique et renforcer la souveraineté et l'autonomie stratégique. Elle reflète aussi la capacité d'innovation d'un pays. La réindustrialisation est par conséquent un axe majeur de la politique économique, qui combine un renforcement de la compétitivité-coût de la France, un investissement ciblé sur les secteurs et les technologies d'avenir et l'établissement d'un cadre favorable à l'installation de nouvelles entreprises et la création d'emploi qualifiés de bonne qualité dans les territoires. Le mouvement de désindustrialisation se serait interrompu au milieu des années 2010 tandis qu'une dynamique de réindustrialisation se serait alors amorcée. Mais les crises majeures du Covid puis de la guerre en Ukraine ont largement perturbé cette dynamique en renchérissant les coûts énergétiques et en désorganisant les chaînes de valeur mondiales. Malgré ces obstacles, la réindustrialisation a semblé reprendre sa dynamique en sortie de crise, selon les indicateurs traditionnels. Toutefois la mesure de la tendance est complexe à réaliser et les indicateurs existants ont montré leurs limites dans l'appréhension du phénomène. C'est la raison pour laquelle la DGE (Direction Générale des Entreprises) a développé un baromètre de l'industrie à partir de trois indicateurs inédits : mesurer les emplois dans les métiers industriels, le nombre d'usines actives, les ouvertures effectives de sites industriels comparées aux fermetures, sur l'ensemble du territoire. Ces indicateurs confirment ainsi la dynamique de réindustrialisation ; 108 000 emplois supplémentaires ont été créés dans les métiers industriels en 2022 ; les projections indiquent que la France compterait 500 usines de plus en 2023 par rapport à 2016 et 201 ouvertures et extensions de sites industriels ont été recensées en France en 2023. Hélas, l'actualité économique en fin d'année 2024 tendrait désormais à démentir cette dynamique avec les fermetures annoncées chez Michelin à Cholet et à Vannes, Valéo à La-Suze-sur-Sarthe.

Ainsi, fin 2024, si l'on en croit les chiffres compilés par Trendeo* l'éditeur de données économiques qui recense les annonces d'ouvertures et de fermetures mentionnées par la presse, 111 usines avaient annoncé mettre la clé sous la porte, tandis que 113 nouveaux sites avaient fait part de leur ouverture prochaine. Soit un bilan de seulement deux créations nettes depuis janvier de la même année.

*Trendéo : c'est l'un des acteurs de l'observation en temps réel de l'emploi et de l'investissement

Pour autant si ces chiffres nous inquiètent, il est prudent d'observer les causes probables de cette mauvaise passe et se garder d'un pessimisme exagéré :

**Un rattrapage post-covid :** seulement 61 fermetures d'établissements industriels ont été annoncées en 2021 et 72 en 2022, contre à peu près le double les années précédentes. Des années durant lesquelles nombre d'entreprises ont pu profiter des dispositifs de soutien mis en place durant la crise sanitaire, notamment les prêts garantis par l'Etat (PGE). Ces derniers ont permis d'éviter un mur des faillites pendant le Covid, quitte à maintenir artificiellement en vie certaines entreprises qui étaient déjà défaillantes.

Mais à mesure que l'échéance du remboursement se rapproche, certaines entreprises déjà fragiles se retrouvent dans une situation financière tendue ce qui explique au moins en partie, le rattrapage actuel des défaillances, la multiplication des plans sociaux et sans doute d'autres fermetures d'usines.

D'ailleurs l'OFCE s'interroge sur le niveau de créations d'emploi entre 2019 et 2024 dans l'industrie alors que les gains de productivité auraient dû les faire fondre. L'INSEE avance l'hypothèse selon laquelle, les entreprises industrielles auraient conservé des effectifs plus étoffés que ce que nécessitait leur niveau d'activité en attendant des jours meilleurs, mais ceux-ci tardant à venir et les incertitudes géopolitiques aidant, il faut craindre une nouvelle vague de licenciements en 2025.

**L'appareil productif Français fait du sur-place**

En septembre 2024, l'indice de la production industrielle* de l'industrie française s'établissait à 101,6, à peine plus qu'en… janvier 2014. Ce qui signifie que depuis lors, l'appareil productif hexagonal fait du quasi sur-place et qu'il n'a pas retrouvé son niveau d'activité d'avant la crise du Covid. Seule consolation, nos voisins ne font guère mieux, en particulier l'Allemagne et l'Italie dont les industries sont en grande difficulté.

L'indice de la production industrielle (IPI) calculé par l'INSEE est un indicateur statistique qui permet de mesurer de façon précoce l'évolution mensuelle de la production industrielle en France. C'est l'un des plus anciens indicateurs statistiques français ; l'indice de la production industrielle est considéré historiquement comme l'un des indices les plus importants pour mesurer l'activité économique. Il est utilisé en particulier pour identifier les points de retournement d'un cycle économique à un stade précoce.

**En janvier 2024, l'indice de production industrielle (IPI) dans l'industrie manufacturière s'est nettement replié après une faible croissance en décembre (−1,6 % en variation mensuelle après +0,5 % après révision).**

Si l'indice est resté dynamique dans l'agroalimentaire (+1,5 % après +1,4 %), il a reculé dans tous les autres sous-secteurs. Les « autres produits industriels » ont été affectés (−1,5 % après +1,3 % en v.m.) par le contre-coup de la production dans le caoutchouc-plastique et dans la métallurgie, tandis qu'en parallèle, le repli de l'aéronautique et la dégradation de la production dans l'automobile pour le 3e mois consécutif ont pénalisé les matériels de transport (−5,3 % après +1,6 % en v.m.). Ce secteur reste le secteur industriel dont la reprise après la crise Covid est la plus lente (−17,3 % d'écart moyen à 2019 en 2023 après −25,7 % en 2022, −18,7 % en janvier 2024). L'IPI dans la construction s'est une nouvelle fois amélioré en janvier (+0,3 % en v.m. après +1,8 % et +1,7 % par rapport à 2019) après une relative stabilité en 2023.

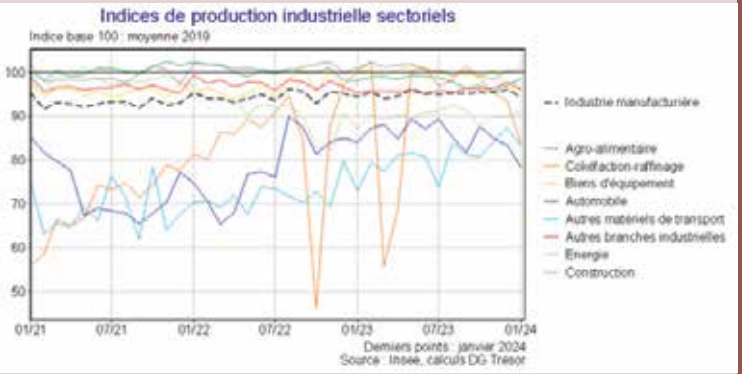


**L'investissement industriel a reculé en 2024**

Il a reculé de 10%, mais Il y a cependant de fortes disparités selon les secteurs, avec des progressions dans l'énergie et la chimie et un recul dans l'industrie manufacturière, notamment l'automobile. Il faut aussi noter que cette baisse est moins forte en France que dans le monde. En 2024, l'évolution mondiale du volume d'investissements industriels a été estimée à -26% par Trendéo, causée par la souffrance des secteurs de l'électronique, des équipements électriques et de la chimie. De leur côté, les Etats Unis captent toujours plus d'investissements alors qu'en Chine ceux-ci continuent à décliner.

Pour conclure, Trendéo souligne le bilan positif global de l'industrie française. Entre 2016 et 2024, le solde net entre les ouvertures et les fermetures d'usines en France est largement positif : 316 ouvertures. La France connaît même un pic en 2021, avec 129 ouvertures de plus que de fermetures. Même pendant la crise sanitaire du Covid-19, ce solde n'est jamais tombé dans le négatif, avec même trois ouvertures de plus que de fermetures en 2020, année marquée par deux confinements. C'est à la fin de l'année 2024 que la dégradation apparait et semble s'accélérer, l'instabilité politique ajoutant son lot d'incertitudes.

**Les raisons d'espérer et les contraintes qui peuvent enrayer la dynamique**

**- Le programme «Territoires d'industrie»**

Dans la continuité du plan France 2030 et malgré la controverse sur le rôle et la place de l'industrie dans la société à l'heure de l'impératif de transition écologique, **une nouvelle politique industrielle a vu le jour en 2019, les «Territoires d'industrie».** Celle-ci constitue bel et bien une innovation dans le champ des politiques industrielles, qui ouvre de nouvelles perspectives pour concevoir et soutenir le développement industriel, à partir d'une base territoriale, et envisager son adaptation aux contraintes de la transition écologique.

Le programme national «Territoires d'industrie» lancé en 2019 prend appui sur près de 180 intercommunalités et groupements d'intercommunalité qui sont chargées d'identifier, en lien avec les industriels du territoire, des actions visant à favoriser le développement industriel local. Le niveau régional et un service dédié de l'État (la délégation aux Territoires d'industrie, au sein de l'Agence nationale de la cohésion des territoires - ANCT) ont la charge de la coordination et de l'animation d'ensemble du programme avec l'apport de fonds aux projets avec le fond vert.

**- La relocalisation pour réduire l'éclatement des chaînes de valeur**

La crise sanitaire de 2020 a souligné notre dépendance stratégique aux matières premières et aux énergies d'une part et d'autre part la transition climatique requiert notamment le raccourcissement des chaînes de valeur pour réduire les émissions de CO2. Relocaliser consiste à déconcentrer la production et à amoindrir la dépendance à un fournisseur dans la chaîne de valeur et conduit donc à un arbitrage entre l'optimisation du coût de production et la disponibilité du produit en cas de choc. Toutefois la relocalisation détériore le coût de production, en raison du coût plus élevé de la main-d'œuvre et du foncier en France que dans les pays du Sud. Le profit des firmes qui relocalisent pourrait s'en trouver affecté.

**- Le besoin de réformes structurelles pour favoriser le développement de l'industrie française.**

Parmi ces réformes, citons celle de l'éducation. Les études PISA et TIMSS attestent toujours du faible niveau des jeunes français, notamment dans les matières scientifiques amoindrissant leur employabilité dans les métiers industriels d'aujourd'hui et de demain. Pour autant, les entreprises doivent pouvoir compter sur la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée. Or les métiers de production industrielle attirent peu les jeunes générations du fait d'une image dégradée et d'un faible soutien au collège pour l'orientation vers ces spécialités. Et la France «produit» seulement 45 000 ingénieurs par an. Trop peu pour faire face aux besoins de l'industrie. Une politique de l'éducation tournée vers le marché du travail est donc un préalable à la relocalisation. C'est l'un des combats que mène France Intec depuis des décennies.

Enfin, une lueur d'espoir avec l'étude menée par OpinionWay pour Arts et Métiers ParisTech auprès d'un échantillon de lycéens en série S et Technologique : 68 % des répondants ont confiance dans l'avenir de l'industrie en France et ont conscience des opportunités que leur offre le secteur industriel. En outre, les domaines les plus attractifs correspondent aux enjeux cruciaux pour l'avenir, comme les équipements numériques et électriques, la construction aéronautique et spatiale et les énergies renouvelables.

Bibliographie : bpifrance,
Vie-publique.fr

# L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE FRANCE INTEC UNION CONFÉDÉRALE D'INGÉNIEURS ET TECHNICIENS s'est tenue le 16 novembre 2024 à PARIS au siège social

La tenue de l'assemblée générale extraordinaire 2024 a été maintenue sous forme de visioconférence pour les participants qui ne pouvaient se déplacer en notant la présence physique au Siège des membres du conseil d'administration et des porteurs de mandats des Fédérations.

La séance fut ouverte à 10 h 15 par le Président Jean-Pierre COINTAULT qui remercia les membres présents physiquement et à distance.

Cette assemblée générale extraordinaire avait pour but de valider le choix pour les possibilités d'évolution de l'U.C.I.T. FRANCE INTEC :

Choix n°1 : décision de dissoudre l'U.C.I.T. FRANCE INTEC et de remettre le reliquat des ressources à une association reconnue d'utilité publique.

Choix n° 2 : modifier les statuts actuels et les simplifier pour aboutir à une association classique loi 1901 plus compatible avec l'effectif d'adhérents actuel.

L'effectivité du choix sera mise en place lors de l'Assemblée Générale Ordinaire suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire en avril 2025.

Le Président désigna un seul scrutateur Michel GIBAUD, qui a veillé au bon déroulement de la réunion et du vote.

Le Président a rappelé le caractère particulier d'une visioconférence qui s'est déroulée dans le créneau horaire de 10 à 12 heures. Il indiqua que les choix ont été présentés par courrier adressé le 25 juin 2024 aux membres du Conseil d'administration et à l'ensemble des Présidents des Fédérations/ Groupes. Chacun d'entre eux avait la charge de questionner ses adhérents et si cela n'a pas été fait de le faire. Lors de la convocation parue dans le « Monde de la Technologie » n°206 et dans le Communiqué C24.15, chaque adhérent était invité à exprimer son choix en se rapprochant de son Président de Fédération ou de Groupe ou directement auprès du Siège de FRANCE INTEC.

Le secrétariat de séance fut assuré par Michèle RICHARD et le vote se déroula à haute voix.

Sont présents physiquement au siège :

Jean-Pierre COINTAULT, Josiane DUCHÉ, Patrick DUCHÉ, Michel GIBAUD, Christian GOIGOUX, Jean-Pierre HAUTECOEUR, Denis LOUVEL et Michèle RICHARD.

Sont présents en Visioconférence Zoom :

Nicole BAUSSARON, Alain BONHOMME, Bernard GUIDOUX, Raymond MARIONNET et Sylvain PLASENZOTTI.

La feuille de présence fait apparaître que 8 Fédérations/Associations sur 8 sont présentes ou représentées porteuses de 13 mandats. Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu délibérer valablement.

| Fédérations/Associations | Mandats | Nombre de mandats |
|---|---|---|
| Amicale des Ex Vierz'arts* | | |
| Aquitaine Intec | A. BONHOMME | 2 |
| Auvergne Intec | N.BAUSSARON | 2 |
| Berry Nivernais Centre* | M. RICHARD | 2 |
| Grand Est | D. LOUVEL | 0 |
| Ile de France Intec | M. GIBAUD | 5 |
| Nord Picardie Intec | C. GOIGOUX | 1 |
| Rhône Alpes | J-P COINTAULT | 1 |
| **TOTAL des mandats** | | **13** |

Il rappela les conditions de vote au regard des statuts : seuls les porteurs de mandats des Fédérations / Associations ont la possibilité de participer aux votes.

Les modalités du scrutin sont définies par l'instruction n° 24.01 du 1er mars 2024, ainsi pour les votes, chaque Fédération/Association est détentrice d'un nombre de mandats correspondant au nombre d'adhérents à jour de leur contribution à l'Union Confédérale au titre de l'année 2023.

Sauf indication contraire formulée avant la réunion, il a été admis de reconduire les porteurs de mandats désignés pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2024. Michèle RICHARD cite leur nom.

Par mail du 15 novembre 2024, des pièces jointes ont été communiqués aux participants, soit :
° la résolution n°2 votée lors de l'Assemblée Générale du 20 avril 2024,
° l'effectif et l'état des cotisations à fin 2023,
° le document/projet des nouveaux statuts.

ainsi que le rappel du lien Zoom de la réunion.

Le Président Jean-Pierre COINTAULT a lancé un tour de table d'où il ressortit qu'une grande majorité d'adhérents consultés était désireuse de poursuivre avec des statuts révisés.

Pour preuve l'enquête « France Intec Demain » lancée en juin dernier traduit la même vision mais il a fallu relancer et relancer en vue d'obtenir des réponses claires :

**RÉSULTATS DU VOTE : FRANCE INTEC DEMAIN**

| Groupe/ Fédération | Choix 1 : Dissolution | Choix 2 : Modification Statuts | Nbre d'adhérents si choix 2 |
|---|---|---|---|
| G. Bourbonnais | | x | 11 |
| G. Thiernois | | x | 8 |
| G. Valenciennois | x | | |
| F. Aquitaine | | x | 27 (estimation) |
| F. Ile-de-France | | x | 32 |
| F. Berry Nivernais Centre | x | | 1 |
| Grand Est | | x | 3 |
| Nord Picardie Intec | | | |
| Rhône Alpes | | x | 6 (estimation) |
| **Total** | | | **88** |

**Le vote se fait à voix haute :**

Seule une Fédération vote pour la dissolution représentant 2 voix c'est-à-dire Berry Nivernais Centre Intec associée aux ex Vierzarts.

Toutes les autres Fédérations représentant 11 voix sur 13 se portent sur le choix 2.

**Ainsi une très large majorité de Fédérations décide par la contribution de leurs adhérents de continuer sous le patronage de statuts révisés.**

Le vote prononcé, il y aura lieu de penser à définir les conditions de la mise en place de l'association qui s'appellera dénommée ASSOCIATION D'INGÉNIEURS ET TECHNICIENS (A.I.T) FRANCE INTEC :

- Valider le projet de statuts modifiés présentés à l'assemblée générale du 20 avril dernier.

Des propositions de modifications seront recevables avant le 30 décembre 2024.

- Négociations avec les services de la Préfecture pour la mise en place de ces statuts modifiés,
- Définir les critères de gestion de la nouvelle Association :
  - cotisations, revue, Newsletter et autres prestations.

**La Collectivité des sociétaires délègue à l'unanimité tous pouvoirs au Président Jean-Pierre COINTAULT pour effectuer les formalités administratives nécessaires.**

# JOURNÉES DE L'AMITIÉ 2025
# du 8 juin au 13 juin

**Au Centre de la France au cœur du Berry, entrez dans l'intimité d'une femme emblématique du XIXe siècle : George Sand**

*Portrait par Nadar (1864)*

**JOUR 1 - Dimanche 8 juin 2025 : Votre région / La Châtre (36400)**
Arrivée à La Châtre en fin de journée. **Installation à l'hôtel 3* Le Lion d'Argent à La Châtre. Dîner** et logement.

**JOUR 2 : Lundi 9 juin 2025 : George Sand**
Petit-déjeuner à l'hôtel. Départ pour Nohant. **Visite guidée du Domaine de George Sand à Nohant**. C'est dans cette maison pleine de charme et d'élégance, que George Sand aimait se retrouver, et où elle recevait à sa table les plus grands esprits de l'époque. **Déjeuner au restaurant**. Après le repas, route vers Sarzay pour la **visite guidée du Château, forteresse médiévale du XIVe siècle**. Puis route vers le **Domaine du Petit Coudray**, où les propriétaires vous accueillent dans leur jardin **dîner** et logement.

**JOUR 3 - Mardi 10 juin 2025 : Gargilesse et Vallée de la Creuse**
Petit-déjeuner à l'hôtel. Départ pour Gargilesse. V**isite guidée de la Villa Algira et de la Crypte de l'église** avec ses fresques remarquables. Classé parmi les plus beaux villages de France, Gargilesse a accueilli nombre de peintres impressionnistes sensibles à la vision de ses maisons aux toits pentus et à l'atmosphère romantique qui s'y dégage. **Route vers la Creuse et déjeuner au restaurant à Crozant**. Après le repas, **balade commentée en vedette au coeur des gorges de la Creuse**. Puis, **visite en petit train autour de Crozant**. Route du retour vers La Châtre, **dîner** et logement.

**JOUR 4 - Mercredi 11 juin 2025 : La Brenne**
Petit-déjeuner à l'hôtel. Départ pour la Brenne. **Visite guidée du Château d'Azay le Ferron**. Situé dans le parc naturel régional de la Brenne, ce château vous étonnera par la richesse de ses collections et la beauté de ses jardins. **Déjeuner au restaurant**. Après le repas, **visite commentée de la Brenne**. Cette visite vous permettra d'apprécier pleinement les magnifiques paysages et la richesse ornithologique qu'offre le **Parc Naturel Régional de la Brenne**. Puis, **dégustation de produits locaux** dans une ferme caprine. Retour à l'hôtel. **Dîner** et logement.

**JOUR 5 - Jeudi 12 juin 2025 : La Motte-Feuilly et Sainte Sévère**
Petit-déjeuner à l'hôtel. Départ pour **la Motte-Feuilly et visite guidée de l'extérieur du château**. **Déjeuner au restaurant**. Après le repas, route vers Sainte Sévère, jolie petite cité de caractère rendue célèbre par Jacques Tati et son film « Jour de Fête ». **Verre de l'amitié sous la halle après la visite**. Retour sur la Châtre et **temps libre pour la découverte** personnelle. Retour à l'hôtel pour le **dîner et soirée animée avec le groupe folklorique Les Gas du Berry**. Logement.

**JOUR 6 - Vendredi 13 juin : La Châtre / Votre région**
Petit-déjeuner à l'hôtel. Route du retour pour votre région

## Journées de l'Amitié 2025 du 8 juin au 13 juin
## Au Centre de la France en BERRY

**BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION**

Ce bulletin de pré-inscription sera confirmé par un document de réservation définitive envoyé par le Siège de France Intec.

Nom : ..... Prénom : ..... Promo : .....

Adresse complète : .....

.....

Adresse courriel : ..... N° de tél : ..... N° de portable : .....

**Sera accompagné de :**

Nom : ..... Prénom : ..... Adhérent FI OUI NON

Nom : ..... Prénom : ..... Adhérent FI OUI NON

**Séjour en pension complète 6 jours/5 nuits y compris dîner festif - Du dimanche 8 juin au dîner au vendredi 13 juin au petit déjeuner**

à retourner avant le **15 février** à FRANCE INTEC 106 avenue Félix Faure 75015 PARIS
ou par mail **info@france-intec.asso.fr**

# ETUDE TIMMS 2023

Des chiffres qui interpellent. L'étude internationale **Timms 2023** menée par l'organisation indépendante Timms « Trends in international mathematics and science study » publiée le 4 décembre dernier, mesure les performances des élèves en sciences à la fin de la huitième année de scolarité obligatoire, soit la classe de **quatrième** en France. Avec un score de 486 points, la France * se situe nettement sous la moyenne internationale des pays de l'OCDE et de l'UE (509) soit parmi les plus mauvais élèves. Seuls Israël, la Roumanie, Chypre et le Chili ont un score inférieur au nôtre.

A noter qu'à l'inverse, les pays les plus performants sont Singapour en tête du classement avec 606 points, Taïwan, le Japon et la Corée du Sud.

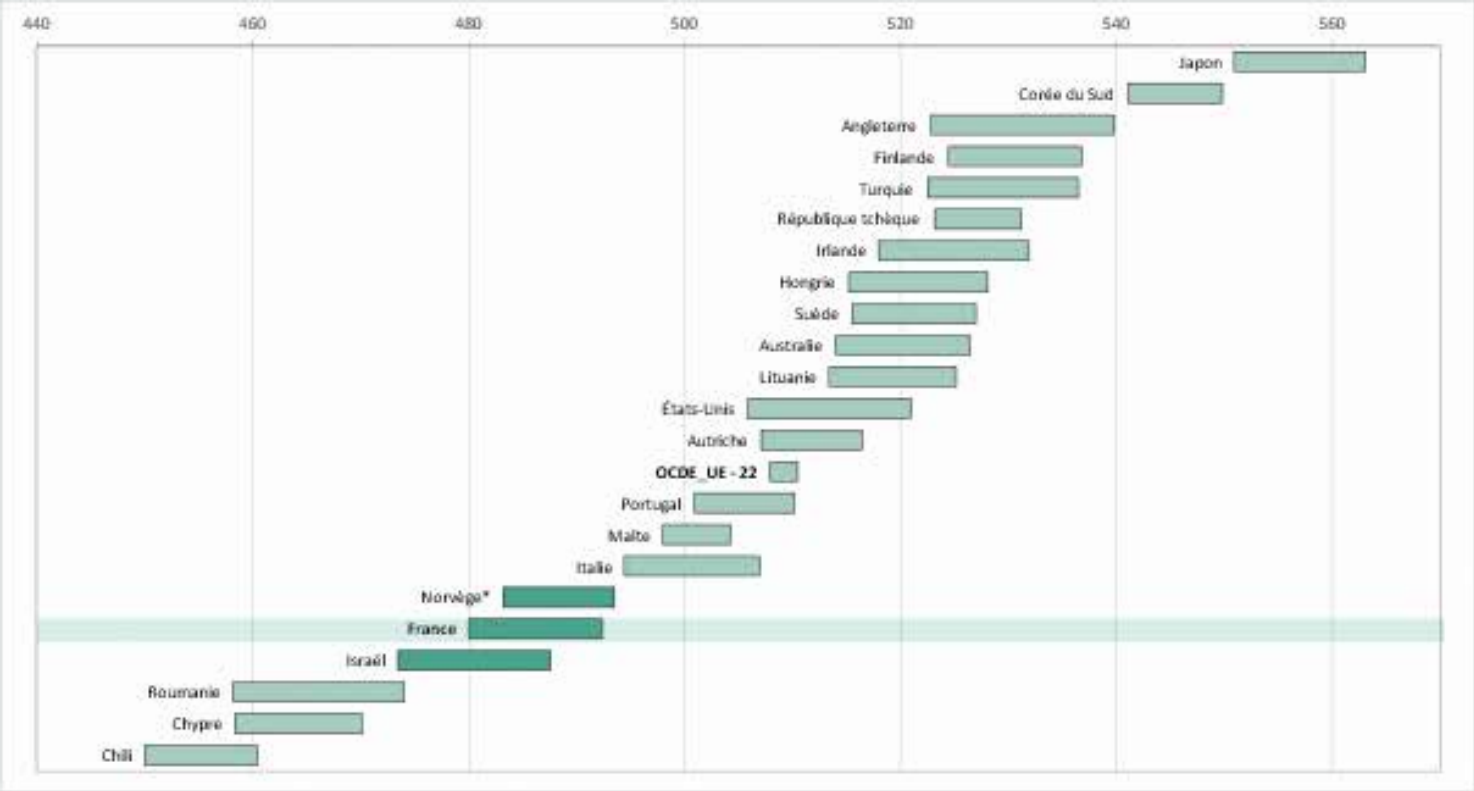


*En France 4511 élèves de quatrième répartis dans 150 collèges ont répondu sur ordinateur à des questions de sciences (Mathématiques, Physique – Chimie et SVT)

L'étude révèle en outre qu'en France, peu d'élèves atteignent un niveau qualifié d' « avancé » – c'est-à-dire « à partir duquel ils savent exprimer leur compréhension des concepts relatifs à l'ensemble des domaines scientifiques évalués dans des contextes variés ». En effet, seulement 4 % des adolescents évalués parviennent à ce niveau. En comparaison, à l'échelle de l'Union européenne et de l'OCDE, 10 % des élèves atteignent ce niveau. À Singapour, ce taux bondit à 47 %…

En parallèle, en France, 15 % des jeunes de quatrième ont un niveau considéré comme « bas » et montrent ainsi « une compréhension limitée des principes et concepts scientifiques ainsi qu'une connaissance limitée des notions scientifiques ». De fait, l'écart entre les élèves français les moins et les plus performants demeure faible en la matière.

**LE NIVEAU EN SCIENCES, DEJA FAIBLE, NE BAISSE PAS**

Une situation qui peut notamment s'expliquer par des décalages relativement limités entre les adolescents ayant accès à peu de ressources éducatives dans leur foyer (livres, chambre individuelle, Internet…), au nombre de 22 % en France, et les autres qui ont accès à « beaucoup » de ces ressources (32 %). Si on se reporte à l'indice, l'écart entre ces ensembles est de 108 points. Un chiffre – une fois n'est pas coutume – dans la moyenne des pays de l'OCDE et de l'UE (107), alors que dans certains pays comme Israël, il peut grimper jusqu'à 135 points.

La bonne nouvelle, c'est que si le niveau demeure faible en comparaison des autres pays, il ne baisse pas. En témoignent les résultats de la même étude réalisée en 1995 (488 points) puis en 2019 (489). La donne est différente dans certains pays, à l'instar de la Finlande, la Corée du Sud ou encore Israël, où les niveaux baissent respectivement de 12, 15 et 33 points.

Autre enseignement plutôt positif de l'étude : en sciences, « en 2023 comme en 2019, le score des filles n'est pas significativement différent de celui des garçons ». Globalement, les élèves se disent confiants en leur niveau dans ce domaine – même si cette notion de confiance n'est pas à mettre en lien avec le niveau réel des jeunes. En effet, parmi les pays les plus performants, les collégiens japonais ou coréens sont les moins nombreux à se sentir confiants (31 % et 45 % respectivement).

Pour aller plus loin, les notes d'information de la depp (direction de l'évaluation de la prospective et de la performance) détaillant les résultats obtenus dans chaque matière, Mathématiques, Physique - Chimie et SVT sont consultables sur le site : www.education.gouv.f

# COMMENT GARDER LE CONTRÔLE DE L'ATTENTION À L'ÈRE DES MULTIPLES SOLLICITATIONS NUMÉRIQUES ?

***À une époque où la quantité d'informations à laquelle la société est exposée quotidiennement est supérieure à ce que le cerveau humain peut traiter, la maîtrise de l'attention est un enjeu crucial. Quatre chercheurs et chercheuses se sont penchés sur la question et abordent le problème sous différents angles disciplinaires.***

Internet, smartphones, réseaux sociaux… Toutes ces interfaces numériques constituent des mines inépuisables d'information et de nouveauté, quasi-irrésistibles pour le cerveau humain. Les recherches les plus récentes en intelligence artificielle, en psychologie cognitive et en neurosciences tendent à montrer que l'attrait pour la nouveauté a doté l'humain d'une curiosité lui conférant un avantage adaptatif dans des environnements naturels peu changeants ou ayant des changements saisonniers prédictibles. Ceci semble avoir permis aux chasseurs-cueilleurs de détecter des signes avant-coureurs d'épuisement de ressources ou d'arrivée d'un prédateur, les stimulant à explorer de nouveaux endroits pour y découvrir de nouvelles opportunités.

Le problème ? Ces connaissances psychologiques sont aujourd'hui exploitées dans le design numérique pour donner envie d'explorer toutes les sollicitations rencontrées. Dans cette « économie de l'attention », les plateformes cherchent à maintenir les utilisateurs et utilisatrices engagés afin de collecter les données personnelles et maximiser leurs revenus publicitaires. Les algorithmes d'intelligence artificielle amplifient ce phénomène en personnalisant les contenus, favorisant souvent ceux qui sont émotionnellement attrayants ou choquants. Les conséquences sont préoccupantes : usages immodérés des écrans, baisse de la concentration, surconsommation et dégradation du débat public, fragilisant la démocratie et le dialogue social.

**Stefana Broadbent**, professeure à Politecnico di Milano, **Florian Forestier**, auteur et conservateur à la Bibliothèque nationale de France, **Mehdi Khamassi**, directeur de recherche CNRS et membre de l'Institut des systèmes intelligents et robotique (ISIR – CNRS/Sorbonne Université) et **Célia Zolynski**, professeure de droit privé à l'École de droit de la Sorbonne de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, croisent les regards de différentes disciplines pour identifier les mécanismes en jeu et élaborer des recommandations pour aider à reprendre le contrôle de l'attention.

Les sciences cognitives permettent de mieux connaître les forces et faiblesses de l'attention, comment l'entraîner, comment elle fatigue et comment échapper, en partie, aux multiples sollicitations numériques. Les travaux ont en particulier mis en lumière des mécanismes distincts dans le cerveau pour **l'attention endogène et l'attention exogène** : la première est guidée par la volonté, de l'intérieur, pour orienter l'attention vers des buts fixés (par exemple, se concentrer sur un texte à lire, trier les emails, etc.) ; la deuxième se laisse capter automatiquement de l'extérieur par les stimuli saillants, comme les notifications, les pop-ups, les vidéos se déclenchant automatiquement. Cette dernière court-circuite la volonté et fait perdre de vue les buts à atteindre. Par exemple, un utilisateur souhaitant se connecter cinq minutes sur un réseau social peut y passer finalement une heure.

Le design permet de mettre en lumière les éléments des interfaces numériques qui captent et orientent l'attention et reposent même parfois sur des ingrédients addictogènes. Une des méthodes utilisées s'appelle l'AB-Testing : elle compare deux configurations A et B d'une interface numérique, avec ou sans un mécanisme particulier (un mécanisme tel que les like introduit de la variabilité dans les récompenses sociales, de façon à les rendre moins prévisibles) pour savoir si les utilisateurs et utilisatrices passent plus de temps sur l'interface grâce à ce mécanisme.

En abordant le sujet aux primes de la philosophie et de l'anthropologie, les auteurs et autrices mettent en avant les sentiments d'impuissance et de mal-être face à une société qui semble toujours accélérer davantage et dans laquelle, malgré le développement de technologies, le temps manque toujours. En particulier, les travaux liant philosophie et psychologie démontrent comment, en faisant basculer les utilisateurs et utilisatrices dans des modes automatiques de contrôle de l'attention, les interfaces numériques actuelles font perdre en liberté de choix. En particulier, ces mécanismes contribuent à rendre les usagers moins libres d'atteindre leurs buts. Enfin, grâce au droit, l'équipe de scientifiques synthétise toutes ces connaissances sous forme de propositions de lois qui visent à mieux protéger l'attention.

La démarche scientifique innovante ici consiste à aborder le problème sous différents angles disciplinaires, évitant ainsi de sur-responsabiliser l'individu dans la gestion de son attention, comme c'est souvent le cas dans les débats actuels. Elle met en lumière l'importance de l'attention partagée, c'est-à-dire comment une politique culturelle pourrait encourager des plateformes collaboratives, telles que Wikipédia, qui orientent l'attention vers des objectifs communs (dans ce cas, la construction d'une encyclopédie), tout en facilitant le débat et la résolution des désaccords. Ces plateformes collaboratives remettraient les utilisateurs et utilisatrices en position d'agir, de délibérer et de faire des recours collectifs.

Selon les auteurs et autrices, les solutions au problème seraient loin de l'auto-régulation hypothétique prônée par les plateformes elles-mêmes ou encore de l'unique recours aux interdictions par l'État, comme c'est le cas en Chine. Les scientifiques s'orientent plutôt vers trois types de solutions complémentaires et interdépendantes : individuelles, collectives et juridiques.

Au niveau individuel : ils conseillent de désactiver les notifications et le déclenchement automatique des vidéos, de se définir en avance des durées précises d'utilisation des réseaux sociaux, des temps de déconnexion et de s'y tenir. Au niveau collectif : mettre en place une éducation face au numérique dès le plus jeune âge permettrait d'entraîner régulièrement les facultés de concentration, de sensibiliser les usagers autour des mécanismes de manipulation de l'attention et de développer des compétences pour gérer le temps d'écran, la régulation émotionnelle et la prise de recul face aux contenus en ligne. Au niveau juridique, des solutions concrètes peuvent être envisagées via la régulation des plateformes : interdire certaines pratiques comme le design trompeur (les dark patterns en anglais) ou imposer aux géants du numérique des règles relatives à la collecte massive des données telles que le RGPD. Une autre piste est de penser les technologies de manière éthique et d'encourager le développement d'interfaces respectueuses de l'attention qui limitent les boucles de récompenses.

D'autres solutions, comme la promotion d'espaces numériques collaboratifs, favorisent l'attention partagée et le travail collectif autour d'objectifs communs plutôt que des plateformes centrées sur le divertissement instantané. Enfin, envisager des modèles économiques alternatifs pour les plateformes numériques, via des contributions publiques, par exemple, les affranchiraient de la publicité et de la nécessité de maximiser le temps d'attention des utilisateurs et utilisatrices.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter l'ouvrage qu'ils ont publié aux éditions Odile Jacob, voir la rubrique Nouveaux livres dans ce numéro.

# 130e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

## CONVOCATION

En accord avec nos statuts, notre 130e Assemblée Générale se tiendra le **samedi 29 mars à 10 heures précises** au **siège de FRANCE INTEC, 106, avenue Felix Faure à PARIS (15e)** et ou en Visioconférence (Zoom).

**Elle sera suivie par la tenue d'une Assemblée Générale Extraordinaire avec comme objet l'adoption de statuts modifiés**.

Vous serez appelés à délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

1. Adoption du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2024 publié dans la revue **N° 205 de juin 2024** « Le Monde de la Technologie ».
2. Rapport Moral d'activité et d'orientation par **le Président**.
3. Rapport Financier **2024 par le Trésorier**, Rapport du **Vérificateur aux Comptes** et Budget prévisionnel **2025 par le Trésorier**.
4. Questions diverses.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'ASSOCIATION D'INGENIEURS ET TECHNICIENS**

Election du Bureau de direction de l'AIT/FI

# NUMÉRIQUE : PRÈS D'UN QUART DES ADULTES EN DIFFICULTÉ POUR EN RETIRER DE L'INFORMATION

En moyenne, en France, plus d'un adulte sur quatre éprouve des difficultés pour tirer de l'information d'un support numérique indique la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) dans une analyse publiée le 10 décembre 2024.

L'analyse de la Dares porte sur l'enquête «Évaluation internationale des compétences des adultes» (Piaac) qui vise à comparer les compétences élémentaires des **adultes de 16 à 65 ans** dans les **31 pays** de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). «18% des adultes ne maîtrisent même pas les compétences les plus élémentaires» souligne d'ailleurs l'OCDE. Cela s'explique par le développement du numérique qui s'accompagne de nouvelles compétences à acquérir, par une inadéquation des formations avec le marché du travail et par des inégalités socio-économiques persistantes.

### Des compétences globalement en baisse ou en stagnation dans les pays de l'OCDE.

Ces dix dernières années, les compétences des adultes en littératie (compréhension de l'information écrite), en numératie (compréhension d'informations et d'idées mathématiques) et en résolution de problèmes stagnent ou baissent dans la majorité des pays de l'OCDE.

### Certains pays font néanmoins exception :

• en littératie, seuls le **Danemark et la Finlande** connaissent une hausse du niveau moyen de compétences ;

• en numératie, huit pays sur 31 ont progressé, la **Finlande** et **Singapour** en tête ;

• en résolution de problèmes, la **Finlande** arrive en tête, à égalité avec le **Japon**.

En France, entre 2012 et 2023, les compétences des adultes en compréhension de l'écrit ont diminué (28% des adultes ont un niveau de maîtrise «faible» contre 22% il y a dix ans).

Ce recul est particulièrement notable «dans les segments les moins instruits de la population», en dépit d'une «progression généralisée des niveaux d'études». Même si les adultes diplômés de l'enseignement supérieur obtiennent « systématiquement » de meilleurs résultats que les autres, l'enquête de l'OCDE souligne aussi notamment que *« les diplômés du deuxième cycle du secondaire en Finlande obtiennent systématiquement de meilleurs résultats que les diplômés du supérieur dans plusieurs pays, parmi lesquels le Chili, Israël et la Lituanie »*.

## Favoriser une meilleure adéquation de l'enseignement avec le marché du travail

Le lien entre emploi et compétences est moins marqué qu'en 2012 : selon l'OCDE, **environ un tiers des travailleurs sont aujourd'hui « en situation d'inadéquation »** (de diplôme, de compétences ou de domaine d'études) avec leur emploi.

Ce décalage s'explique par le fait que les individus suivent des études pour lesquelles la demande est limitée et par la difficulté des programmes de formation à s'adapter à l'évolution des besoins des entreprises.

Pour y remédier, l'OCDE préconise :

• de considérer davantage le « rôle déterminant » de **l'enseignement scolaire** dans le développement des compétences ;

• d'investir dans « la reconnaissance, la valorisation et la certification » des **compétences** ;

• de développer la **formation « tout au long de la vie »** en diversifiant les moments (enfance, jeunesse, âge adulte), le cadre (scolaire, extrascolaire ou non formel) et le contenu (compétences, comportements et valeurs) des apprentissages et en améliorant les services d'orientation professionnelle.

## Une accentuation des inégalités en France

« Les niveaux de maîtrise des compétences constatés en 2023 évoluent peu » par rapport à 2012 indique la Dares. Une légère accentuation des inégalités est néanmoins constatée. Elle s'explique par :

• certaines modifications dans le protocole de l'enquête affectant les résultats obtenus ;

• certaines caractéristiques sociodémographiques comme le fait d'être né à l'étranger avec une autre langue maternelle que le français ou d'avoir grandi « dans un ménage à dominante ouvrière ». Ainsi, 6% des individus ayant grandi dans un ménage de cadres ont une faible maîtrise en littératie à l'âge adulte, contre 28% de ceux ayant vécu dans un ménage d'ouvriers.

L'âge est également un facteur de différenciation. Les personnes âgées ont plus de difficultés que les autres, en raison du déclin de leurs capacités cognitives dû au vieillissement, de l'évolution des compétences au fil des générations (élargissement de l'accès à l'éducation) et de l'introduction de nouveaux supports numériques.

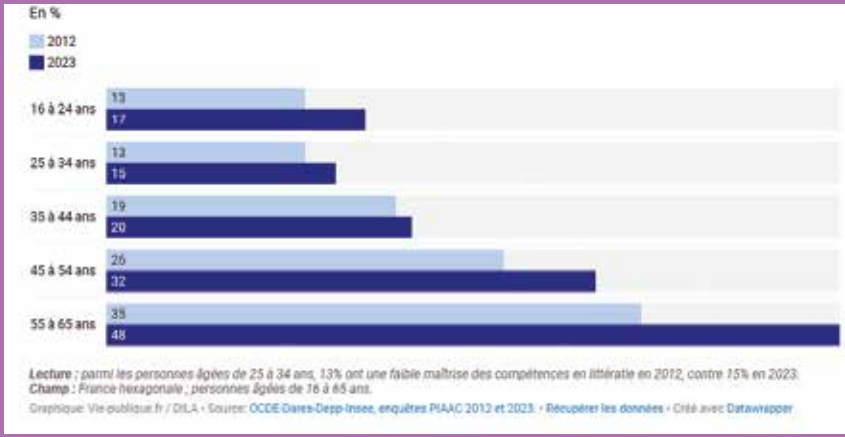


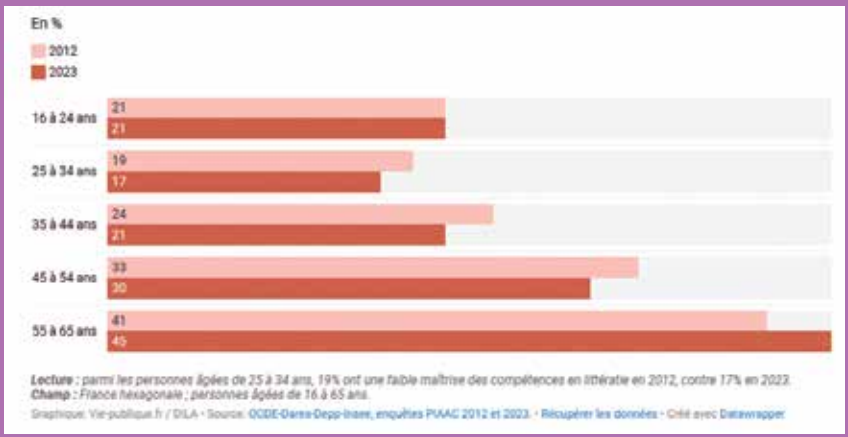


Littératie : aptitude à lire,
à comprendre et à
utiliser l'information écrite dans la vie quotidienne.

Numératie : capacité à
utiliser, à appliquer,
à interpréter,
à communiquer,
à créer et à critiquer
des informations et des idées mathématiques
de la vie réelle.

Article publié par la rédaction de vie-publique.fr
Décembre 2014

# NOS ACTIONS POUR L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

# PARRAINAGE TROPHÉES INNOVALO

**Le Prix de la Donation FRANCE INTEC à la Fondation Arts et Métiers pour la 4e édition des TROPHÉES DE L'INNOVATION DES PFT 2024**

INNOVALO est une association qui unifie un certain nombre de plateformes technologiques réparties sur tout le territoire français.

La PFT a pour mission d'organiser sur un territoire (région, bassin d'emploi…) le soutien apporté à la modernisation des entreprises par des établissements d'enseignement technologique. C'est donc un lieu de rencontre École/Entreprise pour lequel France Intec milite depuis toujours.

INNOVALO organise depuis 3 ans un concours sur les projets techniques présentés par des groupes de jeunes réunissant des lycées d'enseignement technologique et professionnel voire au-delà.

La remise des prix se déroulait le 9 octobre dernier au lycée Louis Rascol d'Albi. France Intec était représentée par le Président Jean-Pierre COINTAULT et le trésorier Michel GIBAUD.

Cette année 6 projets étaient en compétition et la Donation France Intec a eu l'honneur de décerner son prix coup de cœur à la PFT du Charolais. Les travaux effectués pour le compte de la FFT du Charolais ont été réalisés par les étudiants en BTS Bioqualité du Lycée Julien Wittner de Charolles (71)

La présentation des travaux de cette PFT est visible sur la vidéo
**https://youtu.be/Z3HKIV4FzfA?feature=shared**

*Le Président COINTAULT remet le prix à Nathalie BOIS animatrice de la PFT du Charolais. A sa gauche, Vincent LIEUTARD DDFPT du Lycée Julien Wittner.*

Une journée intense où nous avons pu visiter les ateliers très en pointe du lycée Louis Rascol, Lycée Général et Technologique et Professionnel de plus de 2000 élèves et étudiants dans de nombreuses disciplines et spécialités dont 3 baccalauréats, 8 sections de Techniciens Supérieurs, 2 sections de classes préparatoires, une licence professionnelle et 5 spécialités de Baccalauréat Professionnel.

**La PFT du Charolais :**

PFT du Charolais
Innovation et Produits

La Plateforme-technologique du Charolais a pour missions de développer des innovations alimentaires afin de valoriser les produits du terroir (transformations de viandes, de produits céréaliers, de fruits et légumes…), de promouvoir les circuits courts et de soutenir les projets des entreprises.

Le lycée Julien Wittner de Charolles (71) est un des partenaires de cette PFT. Les élèves et étudiants sont parties prenantes des projets confiés à la PFT. Ils sont ainsi confrontés à des problématiques industrielles qui contribuent à leur professionnalisation.

# LA VIE DES REGIONS

## Groupe Dordogne de la Fédération Aquitaine Intec

L'AG annuelle du groupe s'est tenue le 7 décembre dernier au restaurant du golf public de Périgueux.

A cette occasion, un nouveau Président du groupe a été élu. Il s'agit de Sébastien TARJUS ingénieur Méthodes Test à l'usine COFIDUR de Boulazac. Sébastien, âgé de 47 ans représente la nouvelle génération de nos adhérents qui peut facilement faire passer des messages (sur l'orientation, sur la connaissance des métiers de l'industrie ..) aux jeunes collégiens. Il s'est déjà impliqué dans différents forums, également lors de la semaine de l'industrie avec son entreprise et compte poursuivre les actions de terrain déjà menées vers les lycées et collèges du département avec le soutien continu d'Alain BONHOMME et de Daniel TRAPY.

L'activité du groupe en 2024 a été marquée par pas moins de 20 journées consacrées aux actions en faveur des enseignements technologiques et professionnels auprès des collèges et des lycées.

Lors de la consultation des membres du groupe Dordogne sur l'avenir de France Intec, c'est à une large majorité que la poursuite de l'activité sous la nouvelle formule a été souhaitée. On ne s'arrête pas après 130 ans d'existence !

*Une partie de l'assistance, Sébastien TARJUS à gauche sur la photo, nouveau Président du groupe*

Daniel TRAPY a été chaudement remercié par l'ensemble des participants pour ses 15 années de présidence du Groupe Dordogne et salué pour son sens de l'organisation.

Sur l'idée de Sébastien, le groupe va investir dans un outil de communication type Kakémono qui sera utilisé dans chacune des manifestations où nous serons présents.

La reconduction de notre participation à la deuxième session du forum des formations professionnelles et spectacle vivant, qui débutera le 4 avril, est prévue pour la prochaine représentation du Labopéra Périgord Dordogne avec l'opéra Nabucco qui sera donné les 5 et 6 avril prochains. A cet effet, nous allons à nouveau solliciter la Donation France Intec à la Fondation Arts et Métiers.

Pour cette occasion, un regroupement amical est proposé à nos amis du siège et à tous les membres du groupe Dordogne, les modalités de l'organisation sont en cours de discussion.

# NOUVEAUX LIVRES

**Parlons santé en 30 questions**
Auteur(s) : Dominique Polton
Auteur(s) moral(aux) : La Documentation française
Éditeur : La Documentation française
30 questions-réponses pour comprendre les enjeux en matière de santé : déserts médicaux, financement, relations patients-soignants...

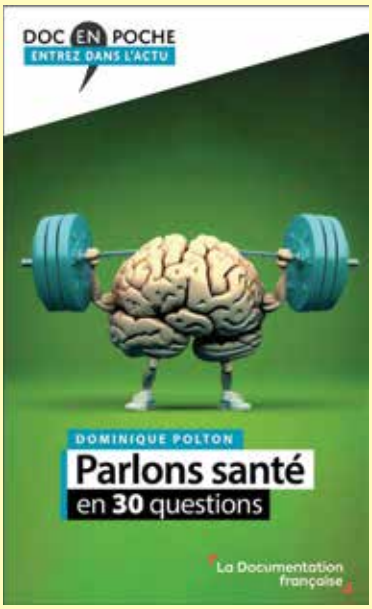


**Disponible en ligne et en librairie au format :**
• Parlons santé en 30 questions Papier - 7.90€
• Parlons santé en 30 questions PDF - 5.99€
• Parlons santé en 30 questions EPUB - 5.99€

Présentation
Cette nouveauté dans la série « Entrez dans l'actu » permet de comprendre les enjeux contemporains liés à la santé. Il fait un état des lieux des principales maladies, causes de décès, handicaps et facteurs à risque pour la santé aujourd'hui. Les inégalités d'accès aux soins et l'empreinte environnementale du secteur sont notamment passées au crible. Il donne aussi l'opportunité d'observer quelles nouvelles technologies et avancées redessinent les contours de la santé. Cet ouvrage synthétise enfin l'organisation du système de santé, et donne à voir ses enjeux-clés (déserts médicaux, financement, relations patients-soignants).

Notre temps de cerveau se monnaye sur Internet : à l'ère des contenus personnalisés, de la publicité ciblée et des agents conversationnels, sommes-nous devenus des biens consommables dans le marché de l'attention ?

Les plateformes peuvent-elles nous manipuler pour orienter nos décisions ?

La captation de notre attention n'est pas seulement un risque personnel pour notre temps, nos enfants ou notre argent. C'est aussi une menace démocratique : les libertés et le vivre-ensemble sont compromis par des logiques sournoises qui nous épuisent, polarisent les points de vue et appauvrissent notre expérience du monde.

Ce livre décrit en détail les ressorts cognitifs et psychosociaux utilisés par les algorithmes et le marketing digital pour nous cerner, nous orienter, nous soustraire des données contre notre gré… avec un cadre légal à repenser.

Quatre chercheurs croisent les apports des sciences cognitives, du design, de la philosophie et du droit pour proposer une véritable régulation de la question attentionnelle dans le monde numérique.

**Stefana Broadbent**, anthropologue spécialiste du numérique, est professeure dans le département de design de l'École polytechnique de Milan.

**Florian Forestier**, docteur en philosophie et écrivain, est spécialiste de régulation numérique.

**Mehdi Khamassi**, directeur de recherche en sciences cognitives au CNRS, est chercheur à l'Institut des systèmes intelligents et de robotique de Sorbonne Université.

**Célia Zolynski**, professeure de droit à l'université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, est spécialiste du droit du numérique.

Edition brochée : EAN13 : 9782415008017
272 pages
Prix : 24.90€
Disponible en Ebook PDF et en Ebook EPUB

# LISTES DES DONATEURS 2023

M. AUDIC Albert,
M. AUMONT Bernard,
M. BARBARE Guy,
Mme BAUSSARON Nicole,
M. BERGER Daniel,
M. BLANC Jean Claude,
M. BLANCHARD Christian,
M. BONHOMME Alain,
M. BORDÈRES Bernard,
M. CARETTE Claude,
Mlle CHARPENTIER-DELACOUR Christiane,
M. CHATEL Bernard,
M. COCQUERELLE André,
M. COINTAULT Jean Pierre,
M. CRESPIN Jean Claude,
M. CRÉTY Jacques,
M. DUCHÉ Patrick,
M. FAIVRE Joël,
M. FELBER Laurent,
M. FLEURIOT Michel,
M. FOURNIER Gilbert,
M. FREJAT Michel,
M. GAVIOTAKIS Christian,
M. GIBAUD Michel,
M. GOIGOUX Christian,
M. GOSSET Jean Marc,
M. GUIDOUX Bernard,
M. HENRY Michel,
M. JOLLY Jacques,
M. LAGOFUN Jean,
M. LECOQ Jacques,
M. LEYDET Gérard,
M. LOCQUET Jean-Pierre,
M. LOUVEL Denis,
M. MENTION André,
M. NIQUET Michel,
M. NONY André,
M. PHILIPPON Pierre,
Mme PRUGNAUD Françoise,
Mme RICHARD Michèle,
M. ROSANT Jean,
M. SUTTER André,
M. THOMAS Michel,
M. TURPIN Roger,
M. VALLOT Jean François,
M. WALLET Daniel,
M. WASCHEUL Claude,

# NÉCROLOGIE

## Nos peines

*Nous avons eu la tristesse d'apprendre la disparition de*

***Claude BRUNEAU -*** *ENP Montluçon 58 - Médaille de fidélité en 2013.*

***Daniel JOUSSELIN -*** *ENP Vierzon 49 - Médaille de fidélité en 2004.*

***Bernard LALANE -*** *ENP Paris 50 - Médaille de fidélité en 2007.*

***Guy BARBARE -*** *ENP Creil 66 - Médaille de Bronze en 1981 - Médaille de fidélité en 2019.*

***Jean-Marc GOSSET -*** *LTE Saint Quentin 1969, Médaille d'Argent, Médaille Vermeil en 2015.*

***Jean CHANTELAUZE*** *- ENP Thiers 58/BTS 1960 - Médaille de fidélité en 2013.*

***Jacques JACQUEMIN -*** *ENP Paris 56 - Ancien Président du groupe Parisien pendant de nombreuses années. Médaille de fidélité en 2011 - Médaille Vermeil en 2012 - Croix du combattant A.F.N.*

*A leurs proches nous adressons nos biens sincères condoléances.*

FONDATION ARTS ET METIERS

**LA FONDATION DE LA TECHNOLOGIE**

Fondation reconnue d'utilité publique (1978) abritante et d'intérêt général (2011), habilitée à recevoir dons et legs

9 bis, avenue d'Iéna 75116 Paris

**01 40 69 27 49** - am@fondam.fr

**www.fondationartsetmetiers.org**